

**Le 4 octobre 2022**

**Province de Québec  
Conseil municipal de la Municipalité de  
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !**

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le mardi 4 octobre 2022 à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand  
Monsieur Richard Bossé  
Monsieur Roberto Pelletier  
Monsieur Frédéric Beaulieu  
Monsieur Normand Lizotte

Assiste également à la séance du conseil, Monsieur Sébastien Ouellet, directeur général /greffier trésorier

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

**1- Mot de bienvenue**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

**2- Conformité du quorum**

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

**3- Adoption de l'ordre du jour**

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Mot de bienvenue**
- 2- Conformité du quorum**
- 3- Adoption de l'ordre du jour**
- 4- Adoption des procès-verbaux :**
  - 4-A Réunion ordinaire du 6 septembre 2022**
- 5- Suivi des dossiers**
- 6- Approbation des comptes et déboursés**
- 7- Correspondance :**
  - 7-A Rapport d'intervention santé et sécurité;**
- 8- Affaires financières :**
  - 8-A Autorisation à participer à une demande de commandite**
  - 8-B Autorisation d'entériner l'achat d'affiches coroplast pour les terrains résidentiels des rue Caron et Pelletier**
  - 8-C Autorisation d'entériner l'achat de chandails à l'effigie de Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

- 9- Greffe et organisation :
  - 9-A Autorisation à participer à une demande de gratuité pour une salle
  - 9-B Résolution d'appui aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
  - 9-C Nomination d'un maire suppléant
  - 9-D Autorisation d'entériner les frais entourant la participation du directeur général au colloque de zone 2022 de l'ADMQ
  - 9-E Adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent
- 10- Ressources humaines
  - 10-A Engagement d'un nouvel employé journalier
- 11- Ressources matérielles
  - 11-A Autorisation d'entériner l'achat de matériel pour la rénovation des équipements à neige
- 12- Sécurité publique :
- 13- Travaux publics
- 14- Urbanisme :
  - 14-A Avis de motion en vue de modifier le règlement de zonage numéro 373
- 15- Loisirs, cultures et vie communautaires
- 16- Affaires nouvelles :
  - 16-A Autorisation d'entériner le contrat avec les Productions DW dans le cadre du 150e de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 17- Affaires diverses
- 18- Période de questions
- 19- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

#### **4- Adoption des procès-verbaux**

##### **4-A Réunion ordinaire du 6 septembre 2022**

##### **a) Dispense de lecture :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

## **b) Commentaires et/ou corrections :**

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 septembre 2022 soit adopté et que Madame la mairesse et Monsieur le directeur général/greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à les signer.

## **5- Suivi des dossiers**

- Johanny : Une rencontre du comité du 150e aura lieu demain le 5 octobre. Il y a des difficultés à recruter des bénévoles au sein du comité. Retour sur l'activité à la bibliothèque du week-end dernier : Livre en Fête dans le cadre des Journées de la culture.
- Richard : participera à la rencontre de l'OMH demain le 5 octobre.
- Roberto : Fermeture du Lac et des infrastructures en fin de semaine 7-8-9 octobre. Il rappelle que le lac deviendra la propriété de la Municipalité le 1er janvier 2023.
- Il y aura aussi une corvée de travaux concernant la grande salle. Coûts prévus : 8 000\$. Possibilité de mettre la main sur des fenêtres usagées en PVC.
- Mélissa : Elle revient sur le congrès de la FQM. Une niveleuse brevetée par un résident témiscouatain leur a été présentée ainsi que des fournisseurs fort inspirant pour des investissements dans nos parcs au niveau de nouveaux modules de jeux. Récemment à la MRC les candidats à l'élection provinciale sont venus se présenter.
- Normand : Une rencontre de la RIDT a eu lieu, l'exercice budgétaire 2023 est débuté. Une augmentation substantielle est à prévoir, de quelle nature ça reste à voir.

## **6- Approbation des comptes et déboursés**

### **10-22-9512**

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 septembre 2022 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **117 863.72\$** et de salaire net de **34 004.34\$**.

## **7- Correspondance**

La correspondance du mois de septembre 2022 a été fournie aux membres du conseil.

### **7-A Rapport d'intervention santé et sécurité**

Il y eu une visite d'un représentant de la CNESST le 19 septembre dernier. Il y a eu le dépôt d'un rapport le 20 septembre assorti de recommandations. Il s'agissait d'une intervention ayant pour but de vérifier la mise en application de la Loi sur la santé et sécurité du travail et de la réglementation applicable à la sécurité des bennes épanduses d'abrasifs.

## **8- Affaires financières**

### **8-A Autorisation à participer à une demande de commandite**

#### **10-22-9513**

CONSIDÉRANT QUE les 16 et 17 septembre 2022 a eu lieu la 1ère édition de la Super Série de ballon sur glace à Minneapolis dans l'État du Minnesota;

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'honneur de voir trois jeunes athlètes de notre milieu y participer, soient : Zachary Dion, Louanne Marquis et Marilou Bossé;

CONSIDÉRANT QU'il en coutera 1 200\$ par athlète pour participer à cet événement (déplacement, hébergement et repas);

CONSIDÉRANT QUE ces trois jeunes athlètes de Saint-Louis-du Ha! Ha! nous ont présenté une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Bossé a déclaré qu'il avait un conflit d'intérêt avec le sujet de cette résolution et qu'il s'est retiré de la table du conseil pour ne pas participer à la décision.

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Normand Lizotte et résolu à la majorité des membres présents que la Municipalité autorise une contribution financière de 50,00\$ par athlète, afin de permettre à ceux-ci de participer à ce tournoi d'envergure.

### **8-B Autorisation d'entériner l'achat d'affiches coroplast pour les terrains résidentiels des rue Caron et Pelletier**

#### **10-22-9514**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter des affiches pour identifier nos terrains résidentiels à vendre dans les rues Caron et Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE le prix présenté par l'entreprise Création Grafik Cynthia de Cacouna au montant 285,50\$ plus taxes;

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'accepter la soumission présentée par Création Grafik Cynthia au montant de 285.50 plus taxes.

### **8-C Autorisation d'entériner l'achat de chandails à l'effigie de Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

#### **10-22-9515**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter des chandails à l'effigie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le prix présenté par l'entreprise Excel Promo+ d'Edmundston au montant de 4 287,75\$ plus taxes;

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'accepter la soumission présentée par Excel Promo+ au montant de 4 287,75 plus taxes.

**9- Greffe et organisation :**

**9-A Autorisation à participer à une demande de gratuité pour une salle**

**10-22-9516**

CONSIDÉRANT QU'une résidente de Saint-Louis-du-Ha! Ha! souffre d'un cancer, Madame Josée Marquis;

CONSIDÉRANT QU'une activité bénéfice lui a été consacrée le samedi 24 septembre au Gymnase de l'école Georges-Gauvin, afin d'amasser des fonds pour subvenir à des frais de transport menant à ses traitements;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de ladite soirée bénéfice nous a fait une demande de commandite d'effrayant le coût de location du gymnase.

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu à la majorité des membres présents que la Municipalité accepte que le comité organisateur de la soirée bénéfice obtienne la gratuité de location du gymnase afin de soutenir cette citoyenne dans cette épreuve.

**9-B Résolution d'appui aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)**

**10-22-9517**

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP, afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme, qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture, en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce, dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

### **9-C Nomination d'un maire suppléant**

**10-22-9518**

CONSIDÉRANT QU'il est très fortement conseillé d'avoir un maire suppléant pour agir lors que le maire en poste est incapable d'occuper ses fonctions pour cause de maladie ou autres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant est à renouveler;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer (M. ou Mme) Johanny Morneau-Briand au poste de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour un terme d'un (1) an.

(M. ou Mme) Johanny Morneau-Briand accepte cette responsabilité.

#### **9-D Autorisation d'entériner les frais entourant la participation du directeur général au colloque de zone 2022 de l'ADMQ**

##### **10-22-9519**

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone a eu lieu le 15 septembre 2022 à l'hôtel le 1212 de Dégelis;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription à ce colloque pour les non-membres de l'ADMQ sont de 100,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la participation de notre directeur général à ce type de colloque est essentiel pour le réseautage et l'information que nous pouvons en bénéficier.

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte de payer la somme de 100.00\$ à l'ADMQ Zone 11 Bas-Saint-Laurent Ouest pour la participation de notre directeur général à ce colloque de zone.

#### **9-E Adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent**

##### **10-22-9520**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Bas-Saint-Laurent (TBSL) est en campagne pour l'adhésion 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur son industrie touristique;

CONSIDÉRANT QU'être membre de TBSL permet à nos attraits de bénéficier d'outils de promotion et d'un rayonnement dépassant nos frontières;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de la cotisation annuelle est de 0,15\$ par habitant (minimum 295\$)

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'accepter d'adhérer à TBSL et de payer le montant de la cotisation annuelle de 295,00\$.

#### **10- Ressources humaines**

##### **10-A Engagement d'un nouveau d'un journalier**

##### **10-22-9521**

CONSIDÉRANT QUE les besoins en ressources humaines aux travaux publics sont permanents;

CONSIDÉRANT QUE peu de candidatures ont été déposées lors d'ouverture de poste de journalier à des moment antérieurs;

CONSIDÉRANT QU'une personne nous a proposé sa candidature en dehors de la période d'ouverture de poste;

CONSIDÉRANT QUE le candidat correspond au profil d'employé recherché;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que le conseil entérine l'engagement de Yves Turcotte comme employé journalier aux travaux publics. Le salaire qui sera versé sera celui qui a été discuté lors de la rencontre du 22 septembre 2022.

## **11- Ressources matérielles**

### **11-A Autorisation d'entériner l'achat de matériel pour la rénovation des équipements à neige**

#### **10-22-9522**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter des matériaux d'acier pour la rénovation des équipements à neige de nos camions;

CONSIDÉRANTS QU'il y a eu aussi de la main d'œuvre de chargée;

CONSIDÉRANT QUE le prix présenté par la compagnie ASN Machinerie de Rivière-Bleue est au montant de 6 589,48\$ plus taxes;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte d'entériner cet achat et de payer le montant de 6 589,48\$ plus taxes.

## **12- Sécurité publique :**

### **12-A Autorisation d'entériner l'achat de bunkers pour la brigade de pompiers de Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

#### **10-22-9523**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler nos équipements incendie;

CONSIDÉRANT QUE le prix présenté par la compagnie L'Arsenal de Drummondville est au montant 2080,00\$ pour chaque bunker plus taxes;

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'entériner la décision d'acheter 4 bunkers pour la brigade incendie au montant total de 9 639.50\$ taxes incluses.

## **13- Travaux publics**

## **14- Urbanisme :**



**14-A Avis de motion en vue de modifier le règlement de zonage  
numéro 373**

**10-22-9524**

**AVIS DE MOTION**

Je, Frédéric Beaulieu conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 373 concernant les constructions et usages temporaires, plus précisément les abris d'hiver sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

**15- Loisirs, cultures et vie communautaires**

**16- Affaires nouvelles :**

**16-A Autorisation d'entériner le contrat avec les Productions  
DW dans le cadre du 150e de Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

**10-22-9525**

CONSIDÉRANT QU'en 2023 la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! célébrera le 150e anniversaire de l'érection canonique de la paroisse du même nom;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des festivités auront lieu du 28 au 30 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QU'une programmation des festivités est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE ladite programmation entraîne la signature d'ententes avec des artistes producteurs;

CONSIDÉRANT QUE les Productions DW, au nom de la formation musicale Lost in Sound de Saint-Jérôme, assure l'animation de la soirée du vendredi 28 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la prestation musicale s'élève à 5 000\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'un acompte de 50% du prix indiqué ci-haut doit être remis au producteur lors de la signature du contrat;

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'accepter de verser un montant de 2 500\$ plus taxes aux Productions DW, au nom de la formation musicale Lost in Sound.

## **17- Affaires diverses**

### **17-A Engagement d'un nouveau d'un journalier pour les travaux d'hiver**

#### **10-22-9526**

CONSIDÉRANT QUE les besoins en ressources humaines aux travaux publics sont permanents;

CONSIDÉRANT QUE peu de candidatures ont été déposées lors d'ouverture de poste de journalier à des moment antérieurs;

CONSIDÉRANT QU'une personne nous a proposé sa candidature en dehors de la période d'ouverture de poste;

CONSIDÉRANT QUE le candidat a déjà été à l'embauche de la Municipalité dans des fonctions similaires l'hiver dernier;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que le conseil entérine l'engagement de Réjean Ouellet comme employé journalier aux travaux publics. Le salaire qui sera versé sera celui qui a été discuté lors du plénier du 4 octobre 2022.

### **17-B Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

#### **10-22-9527**

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et greffiers-trésoriers du Québec;

CONDIDÉRANT QUE l'ADMQ accompagne ses membres dans le développement de leurs compétences professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ soutient ses membres dans l'amélioration de leurs pratiques de travail par une offre de service continue de formations et contribue à l'évolution de la vie municipale par une présence active, significative et représentative auprès du gouvernement et des instances municipales;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général/greffier-trésorier et notre directrice générale/greffière-trésorière adjointe, dans une perspective d'amélioration et de développement continue de leurs compétences souhaitent devenir membres de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion est de 1 342,00\$ pour la fin de 2022.

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte que son directeur général/greffier-trésorier et sa directrice générale/greffière-trésorière adjointe deviennent membres de l'ADMQ et de verser le montant d'adhésion annuelle 2022 de 1342.00\$.

### **17-C Dépôt d'une correspondance de M. Matthieu Hamel de chez BML**

Par courriel, M. Hamel réitère que le prix unitaire de la soumission déposée en mai 2022 dans le cadre des travaux de la rue Dubé demeure le même. Lesdits travaux seront effectués en 2023.

### **17-D Demande d'appui par l'Association Patrimoniale du Chemin du Portage (APCP).**

**10-22-9528**

CONSIDÉRANT QUE l'APCP œuvre, de différentes façons, à faire connaître l'histoire de ce chemin qui reliait Témiscouata-sur-le-Lac (Secteur Cabano) à Notre-Dame-du-Portage en traversant les municipalités de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Honoré de Témiscouata, comme voie de déplacements et de communications entre le Saint-Laurent et les provinces maritimes de l'Atlantique aux 18e et 19e siècle.

CONSIDÉRANT QUE le projet où l'APCP demande une lettre d'appui, est la rédaction d'une monographie historique par deux historiens professionnels dont Billy Rioux, personnalité publique qui anime notamment la série de télé-réalité "Le lot du diable".

CONSIDÉRANT QUE la monographie historique sera un livre de qualité professionnelle, de 200 pages, couleur, tiré à 600 copies et mis en vente partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'APCP fait une demande de financement au Fonds de développement régional de la MRC de Témiscouata.

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte de rédiger une lettre d'appui morale au projet de livre historique du chemin du Portage.

### **18- Période de questions**

Pas de question de l'auditoire :

## **19- Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h47

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Mélissa Lord, mairesse

---

Sébastien Ouellet, directeur général/greffier-trésorier